

# EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

*Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.*

*En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.*

***Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.***

*Les liens Internet sont donnés à titre indicatif*

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

<b>1.1 Renseignements généraux</b>	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
<b>Modification n°2 du PLU</b>	<b>Saint-Julien-en-Genevois (74)</b>

<b>1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :</b>	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	-
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	-

## 2. Coordonnées

<b>2.1 Identification de la personne publique responsable</b>	
Qui est la personne publique responsable ?	Commune de Saint-Julien-en-Genevois
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	1 Place du Général de Gaulle, 74160 Saint-Julien-en-Genevois Tel : 04 50 35 14 14 Email : plu@st-julien-en-genevois.fr_

***NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.***

### 3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	<del>Non</del>	Le SCOT 2014-2024 de la Communauté de Communes du Genevois approuvé le 16/12/2013

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	<del>Non</del>	<p>Le PLU de Saint-Julien-en-Genevois a été approuvé le 14/06/2017. Après demande auprès de la mission régionale de l'autorité environnementale, le PLU n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale</p> <p>Le PLU a fait l'objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une mise à jour n°1 par arrêté municipal du 27/03/2018</li> <li>- d'une révision allégée n°1 approuvée par délibération en conseil municipal de 18/04/2019.</li> </ul> <p>En juin 2021, deux procédures de modification de droit commun (n°1 et n°2) du PLU sont lancées simultanément.</p> <p>La modification n°2 (objet de la présente demande) a pour finalité l'évolution des règles de la zone UC_OAP4 et de l'OAP n°4 « gare Nord » afin de favoriser la réalisation du projet urbain du quartier gare.</p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	15 758 habitants (population totale légale en 2018)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1063 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	5,3 ha en zone UC_OAP4
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <b>Annexe à joindre</b> : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Cf. ci-après.

### 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

ZONES	SUPERFICIE (ha)	%
U1	12,79	1,20%
U1-oap10	0,47	0,04%
U1-oap3	4,96	0,47%
U2	21,86	2,06%
U3	101,72	9,58%
Uc	78,00	7,35%
Uc-oap3	7,92	0,75%
Uc-oap4	5,30	0,50%
Uc-oap5	1,46	0,14%
Uc-oap7	6,44	0,61%
Uc-oap8	4,04	0,38%
UE	29,00	2,73%
UE-oap1	4,94	0,46%
UE-oap10	6,77	0,64%
UE-oap7	1,31	0,12%
UEf	14,90	1,40%
UEr	64,01	6,03%
Uv	2,81	0,26%
Uv-oap1	8,32	0,78%
Uv-oap7	1,42	0,13%
UXa	6,00	0,57%
UXac-oap5	11,88	1,12%
UXac-oap6	3,36	0,32%
UXb	8,78	0,83%
UXc	3,55	0,33%
UXc-oap2	4,07	0,38%
1AUX-oap9	23,06	2,17%
2AUe	6,23	0,59%
2AUh	0,70	0,07%
2AUX	7,39	0,70%
<b>A</b>	<b>451,38</b>	<b>42,51%</b>
<b>N</b>	<b>156,88</b>	<b>14,78%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 061,73</b>	<b>100,00%</b>

### 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

**Annexe à joindre :** pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Le projet communal repose sur 3 grands axes directeurs :

- **Axe n°1 : Une ville à vivre, intense et urbaine**
  - Objectif 1.1. Donner les conditions favorables à l'affirmation d'une ville vivante, animée, intense
    - cible 1 : Accompagner la structuration d'un nouveau cœur de ville élargi
    - cible 2 : Conforter la mixité des fonctions urbaines au sein de cet espace
  - Objectif 1.2. Permettre l'organisation d'un tissu urbain aéré offrant des espaces pour tous
    - cible 1 : Renforcer et créer des espaces publics qualitatifs (trait d'union entre rue et bâtiment)
    - cible 2 : Réintroduire la nature en ville à l'appui de la structuration d'un parc urbain linéaire (coulée verte)
  - Objectif 1.3. Faire en sorte que la croissance urbaine soit cohérente et maîtrisée
    - cible 1 : Phaser l'urbanisation en priorisant le développement au sein du triangle centre-ville
    - cible 2 : Apporter de la cohérence dans les transitions urbaines entre collectif et individuel
    - cible 3 : Encourager le renouvellement urbain afin de modérer la consommation foncière issue du logement – stopper l'étalement résidentiel
  - Objectif 1.4. Proposer une offre de logements pour tous afin de garantir une mixité sociale à l'échelle de la ville
    - cible 1 : Poursuivre les efforts en matière de création de logements aidés et abordables
    - cible 2 : Diversifier le parc de logements par une offre alternative en termes de formes urbaines et de typologies de logements
    - cible 3 : Préserver la morphologie des quartiers hérités de l'histoire de Saint-Julien
  - Objectif 1.5. S'inscrire dans une vision globale d'urbanisme de projet à l'échelle de la commune
    - cible 1 : Inscrire l'ensemble des grands projets au sein d'une vision globale
- **Axe n°2 : Saint-Julien-en-Genevois, une ville vivante, innovante et apaisée**
  - Objectif 2.1. Le centre-ville élargi, un espace mixte à l'échelle du piéton
    - cible 1 : Le tramway comme épine dorsale / colonne vertébrale / catalyseur
    - cible 2 : Valoriser et mailler les espaces publics existants par un réseau de modes doux
  - Objectif 2.2. Valoriser un tissu économique et commercial de proximité au cœur de ville
    - cible 1 : Concentrer le développement des services et des commerces autour de l'axe de la rue de Genève et au sein du Centre-ville
  - Objectif 2.3. Accompagner le développement de l'espace gare
    - cible 1 : Structurer le développement urbain du quartier Gare
    - cible 2 : Connecter cet espace avec le reste de la ville
  - Objectif 2.4. Permettre et accompagner l'évolution économique locale
    - cible 1 : Anticiper les évolutions du tissu économique (mutation optimisation des ZAE)
    - cible 2 : Donner les conditions favorables à la création de nouvelles zones d'activités économiques
  - Objectif 2.5. Encourager le développement d'une agriculture performante de proximité
    - cible 1 : Protéger les sièges d'exploitation et les terres agricoles stratégiques
    - cible 2 : Accompagner d'éventuelles mise en place de circuits courts
  - Objectif 2.6. Améliorer le maillage pour les modes doux
    - cible 1 : Réaliser les cheminements permettant de relier les quartiers d'habitation entre eux (Chabloux, Saint-Martin...) ainsi qu'aux secteurs d'équipements et aux arrêts de transport en commun
    - cible 2 : Améliorer l'accessibilité des secteurs d'équipements (Burgondes, Léman...) notamment en termes de modes de déplacement doux depuis les arrêts de transport en commun
  - Objectif 2.7. Réorganiser et redistribuer les places de stationnement à l'échelle du territoire
    - cible 1 : Réorganiser la distribution du stationnement en centre-ville
    - cible 2 : Proposer une offre de stationnements périphériques « tampons » et « relais » pour limiter la place de la voiture et inciter au covoiturage
  - Objectif 2.8. Structurer les entrées de ville et améliorer les infrastructures
    - cible 1 : Qualifier les entrées de ville Ouest, Sud, Est et Nord en lien avec les études existantes
    - cible 2 : Structuration de « points de mobilité » en lien avec les projets portés par la CCG
- **Axe n°3 : Saint-Julien-en-Genevois, une ville préservant et valorisant le patrimoine**
  - Objectif 3.1. Réintroduire une biodiversité dans les espaces urbains
    - cible 1 : Encourager la réalisation de parcs urbains et la mise en place de la nature en ville
    - cible 2 : Permettre le développement du végétal dans le cadre des projets de construction
  - Objectif 3.2. Préserver les espaces environnementaux stratégiques
    - cible 1 : Préserver la trame verte et bleue, en lien avec la trame noire
    - cible 2 : Préserver et restaurer les continuités écologiques majeures
  - Objectif 3.3. Garantir la préservation du patrimoine bâti
    - cible 1 : Identifier et préserver le patrimoine bâti remarquable et les secteurs de covisibilité
  - Objectif 3.4. Préserver l'activité agricole
    - cible 1 : Préserver les terres agricoles stratégiques
    - cible 2 : Eviter les extensions urbaines autour des hameaux

### 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

**Annexe à joindre :** arrêté engageant la procédure

**3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?**

Le projet de modification n°2 du PLU vise à :

- modifier plusieurs règles de la zone UC\_OAP4 :

- article 2 sur les occupations et utilisations du sol autorisées sous conditions particulières en fixant en particulier des exigences plus soutenues en matière de logements sociaux et abordables,
- article 3 sur les accès et voiries en assouplissant les règles de gabarit,
- article 6 sur les implantations des constructions par rapport aux emprises publiques et voies en permettant des implantations jusqu'en limite des voies y compris les voies cyclables, piétonnes et privées,
- article 7 sur les implantations des constructions par rapport aux limites séparatives en éclaircissant les règles actuelles
- article 8 sur l'implantation des constructions sur une même propriété : règles assouplies
- article 9 sur l'emprise au sol en supprimant le CES existant pour favoriser une densification des parcelles,
- article 10 sur les hauteurs en permettant de construire jusqu'à R+7 pour les bureaux,
- article 11 sur l'aspect extérieur des constructions en cadrant les exigences pour les logements situés en RDC, et en définissant des règles harmonisées pour les clôtures
- article 12 sur le stationnement en adaptant les exigences de parking à la proximité d'un pôle d'échange multimodal
- article 13 sur les espace libres et plantation en assouplissant les règles au regard de la création en cœur de quartier d'un parc urbain

- modifier l'OAP n°4 « Gare Nord » en vue d'adapter la programmation (nombre de m<sup>2</sup>), la répartition des activités et équipements, accentuer la présence des modes doux sur le quartier.

**3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?**

Oui	Non	-
-----	-----	---

**3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?**

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	En fonction de l'avancée du calendrier, une enquête conjointe entre la modification n°1 et n°2 du PLU pourra être menée.

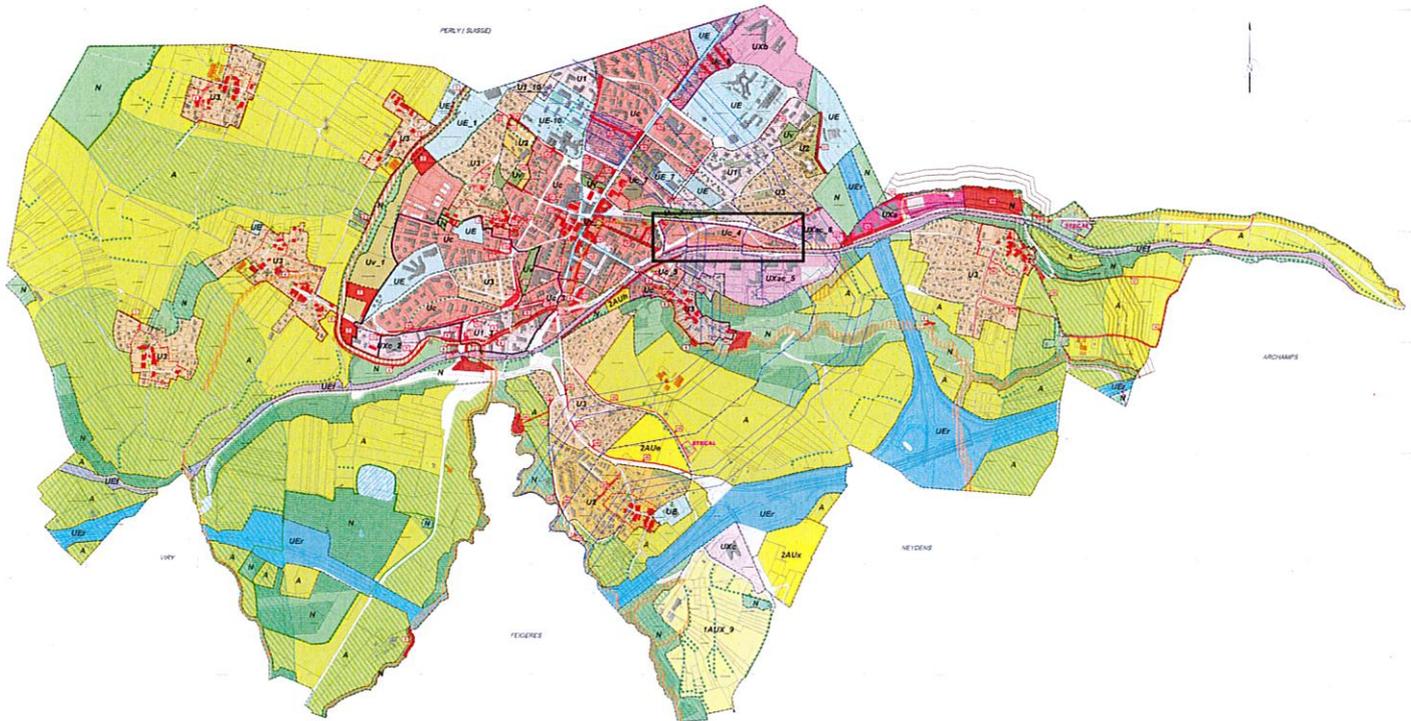
**3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...**

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</a>		X	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»</a>		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>	X		SDAGE Rhône Méditerranée SAGE de l'Arve
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté de Communes du Genevois

**3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?**

**Annexe(s) à joindre :** Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Il s'agit du quartier gare, en limite du centre-ville.



#### **4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et**

# la santé humaine

<b>4.1 Présentation de votre projet</b>	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune de centralité urbaine</li> <li>• <del>Commune péri-urbaine de première couronne</del></li> <li>• <del>Commune péri-urbaine éloignée</del></li> <li>• <del>Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain</del></li> <li>• <del>Pôle rural ou contre-bourg dans un espace rural</del></li> <li>• <del>Commune rurale</del></li> <li>• <del>Autre : ..... (précisez)</del></li> </ul>
<b>4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :</b>	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?  <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	<p>Le secteur concerné par le projet permet la construction de 36500m<sup>2</sup> de surface de plancher en logements (soit environ 580 logements).</p> <p>La commune connaît une très forte pression démographique. Saint-Julien-en-Genevois suit une croissance démographique très importante : entre 2008 et 2018 (données INSEE 2021), la population municipale est passée de 11362 habitants à 15509 hbt soit + 4147 habitants en 10 ans (soit +36,5% correspondant à l'accueil de 415 nouveaux habitants par an), et un taux de croissance annuelle démographique moyen en accélération durant les 5 dernières années (+4,3%)</p>
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?  Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	<p>Avec environ 580 logements, environ 1260 nouveaux habitants pourraient s'installer sur la commune. Le secteur gare correspond à l'un des principaux secteurs de développement de la commune. Le projet correspond à une opération de renouvellement urbain (optimisation de friches, délaissés ferroviaires, démolition et construction).</p>
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?  <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	<p>D'après le recensement INSEE de 2021, Saint-Julien-en-Genevois compte 519 logements vacants (soit 6,3% du parc de logements ; proportion en diminution depuis 10 ans : en 2008, les logements vacants représentaient 7,6% du parc)</p>
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	<p>Il n'y a pas de taux de rétention foncière : utilisation de la totalité des terrains dans le cadre d'une opération d'aménagement.</p>
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	<p>Il s'agit d'une zone urbaine classée UC_OAP4</p>
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	<p>-</p>
<p>Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre</p>	
<p>Un opérateur privé avec lequel une concession d'aménagement a été signée sera en charge de l'acquisition du foncier et de l'opération d'aménagement.</p>	
<b>4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :</b>	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCOT ?	<p>Le SCOT de la Communauté de Communes du Genevois identifie le secteur comme l'une des ZACO intercommunale (Zone d'Aménagement Commerciale) : « ZACO centrale de la ville élargie »</p>
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ?	<p>Le projet vise la réalisation de :</p>

#### 4.1 Présentation de votre projet

S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?

- 2000m<sup>2</sup> de bureaux,
- 3200m<sup>2</sup> d'hôtels,
- 1800m<sup>2</sup> de commerces
- 2000m<sup>2</sup> d'équipements publics ou d'intérêt collectif (dont groupe scolaire, crèche, pôle médical)

S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire :

- quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?
- quel est leur taux d'occupation ?

Le territoire compte 3 zones d'activités spécialisées :

- la ZA des Vieux Moulins (4 surfaces de vente dont un supermarché)
- la ZA sous le Puy (4 grandes et moyennes surfaces),
- la zone industrielle des Marais

auxquelles se rajoutent le supermarché carrefour market (à proximité de la frontière Suisse) ainsi que le centre-ville rassemblant 250 commerces, services et artisans avec un carrefour-market.

Au total, Saint-Julien comptabilise 15000m<sup>2</sup> de grandes et moyennes surface. Aucune des zones d'activités spécialisées ne bénéficient de disponibilité foncière et immobilière.

En limite de la douane Suisse (Bardonnex), la commune identifie un tènement foncier disponible pour des industries de haute technologie.

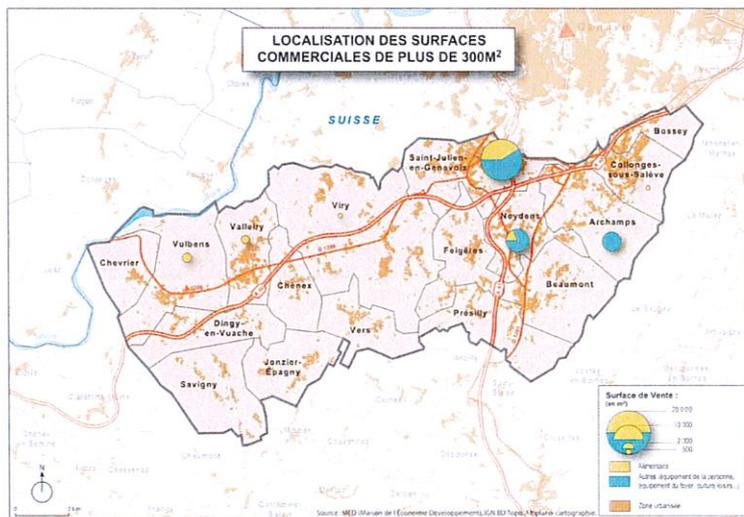
Un projet d'écoparc sera aménagé à court terme sur 25 hectares dont 17 ha commercialisables, dédiés aux écoactivités, le bien-être...

S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT:

- quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?
- quel est leur taux d'occupation ?

La Communauté de Communes compte 3 polarités économiques (en complément des centres-bourgs) :

- Saint-Julien-en-Genevois qui cumule 15000m<sup>2</sup> d'activités économiques répartis sur plusieurs sites (cf. ci-avant),
- 2 pôles de plus de 5000m<sup>2</sup> : le parc d'Archamps et la galerie commerciale de Vitam'parc.



Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?

Le projet est en zone urbaine. Il sera réalisé en environ 4 phases. Les deux premières phases intégrant la réalisation des activités économiques en RDC de bâtiments de logements.

Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)

#### 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?

Oui Non

Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites

Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?

#### 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

communales ou intercommunales

Des espaces agricoles ?

X

Des espaces boisés ?

X

Dans le cadre d'une procédure d'évolution :  
Des zones identifiées naturelles, forestière ou  
agricoles protégées au titre d'un document  
d'urbanisme existant ?

X

Complétez si nécessaire

#### 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou  
indirectement les points suivants ?

*Y compris en dehors du périmètre du projet,  
éventuellement en dehors des limites  
communales ou intercommunales ?*

Oui

Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

Et quels sont les enjeux identifiés ?

Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à  
proximité ?

[http://carto.data.gouv.fr/1/dreal\\_nature\\_paysage\\_r82.map](http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map)

X

Un parc naturel national ou régional ?

X

Une réserve naturelle nationale ?

X

Un espace naturel sensible ?

X

Une zone naturelle d'intérêt écologique,  
faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?

X

Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?

X

Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une  
délimitation (inventaire départemental,  
communal, convention RAMSAR ...) soit par  
inventaire soit par expertise pédologique ?

X

Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au  
titre de l'article L214-17 du code de  
l'environnement ?

X

<https://www.eaurmc.fr/>

Complétez si nécessaire

#### 4.4 Continuités écologiques

Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines,  
intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un  
document d'urbanisme antérieur des analyses

Oui

~~Non~~

*Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre  
commune ?*

#### 4.4 Continuités écologiques

portant sur les continuités écologiques ?

Un contrat corridor Champagne Genevois (signé avant 2014) a identifié 8 secteurs prioritaires pour maintenir, restaurer et améliorer les réseaux écologiques fonctionnels (corridors et milieux). Les grands objectifs affichés sont :

- maintenir les connexions biologiques aux échelles régionales et locales,
- maintenir les continuités biologiques le long des cours d'eau,
- assurer le franchissement des infrastructures de mobilité,
- intégrer la nature dans les espaces urbanisés,
- préserver et gérer les espaces de valeur patrimoniale,
- sensibilisation et communication.

Avec plusieurs actions à mettre en place :

- équiper les voiries de dispositifs anticollisions grande faune / véhicules sur les corridors touchés par la RD1201, RD1206, RD34,
- renaturer les cours d'eau : l'Aire du Pont de Thairy jusqu'à la frontière
- gérer les vieux arbres et suivre l'évolution des insectes Grand Capricorne,
- aménager et gérer la vigne des Pères et les bois de la Rippe,
- garantir un développement économique compatible avec le maintien de la biodiversité (zone d'activités économiques de Cervonnex),
- apporter de la nature en ville
- protéger et valoriser le site de la feuillée (présence d'espèces rares).

Le secteur gare se positionne à 200 mètres des sections des ruisseaux de l'Arande et de l'Aire identifiées comme des réservoirs locaux de biodiversité. Au droit du secteur gare, le ruisseau est enterré et canalisé. Le projet vise à retrouver une lecture du ruisseau Arande

<b>4.4 Continuités écologiques</b>			
			et à renaturer ses berges pour valoriser ses fonctionnalités écologiques en milieu urbain.
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? <a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>	Pas d'éléments identifiés pour le secteur gare ou à proximité.		
<b>4.5 Paysage, patrimoine bâti</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? <a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? <a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	Pas d'éléments identifiés pour le secteur gare ou à proximité.
Complétez si nécessaire			

<b>4.6 Ressource en eau</b>			
<b>Captages</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		La commune est identifiée globalement par le SAGE Arve comme un secteur prioritaire sous tension quantitative. De par les mesures prescrites par les dispositions du volet « Quantité », le SAGE vise à optimiser la gestion de l'eau, favoriser

#### 4.6 Ressource en eau

			le partage de la ressource et réguler les prélèvements par une amélioration préalable des connaissances. Dans le volet « Nappes stratégiques », le SAGE vise à pérenniser les ressources souterraines stratégiques par une gestion quantitative durable de manière à éviter une dégradation du bon état des masses d'eau.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	X		Les effluents collectés à Saint-Julien sont acheminés vers la station d'épuration d'Aire, en Suisse, via un canal de comptage situé avant la frontière. Cette station, exploitée par les Services Industriels de Genève (SIG) a une capacité de traitement de 600 000 équivalent habitants. En 2015, 437 756 habitants étaient raccordés (dont 23 469 à l'échelle de la Communauté de Communes du Genevois).
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	X		La commune dispose d'un plan de zonage de gestion des eaux pluviales avec une note technique et un règlement associé.

Complétez si nécessaire

#### 4.7 Sols et sous-sol

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? <a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a>	X		Le secteur compte un dépôt liquide inflammable (soumis à autorisation) géré par Total France
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? <a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a>	X		
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	

Complétez si nécessaire

#### 4.8 Risques et nuisances

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		- Le secteur s'inscrit dans une zone d'exposition moyenne au retrait-

#### 4.8 Risques et nuisances

			<p>gonflement des argiles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le secteur se situe à moins de 200 mètres de deux usines SEVESO (Decora, Anod'alou)</li> <li>- sismicité de niveau 3 à l'échelle globale de la commune</li> <li>- risque de Transport de Matières Dangereuses liées à la voie ferrée (et à l'autoroute A41)</li> <li>- présence du pipeline méditerranée-Rhône, canalisation de transport de gaz géré par la SPMR impactant directement le site</li> </ul>
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		Le site est directement concerné par une zone rouge au PPR Inondation de l'Arande
Nuisances ?		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		Le secteur est directement affecté par le bruit issu des infrastructures ferroviaires et routières classées en catégories 3 et 4.
Complétez si nécessaire			

#### 4.9 Air, énergie, climat

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		<p>Le site est directement en contact avec la gare de Saint-Julien-en-Genevois qui constitue un point principal de mobilité pour l'intercommunalité (desserte par les Trains Express Régionaux sur une ligne allant de Lyon à Annemasse, présence d'un parking relais, desserte par 3 lignes de transport inter-urbain : lignes D, M et N des Transports Publics Genevois et par les lignes 11, 13 T72 des cars régionaux et départementaux côté français). La gare compte un transit annuel de 176 530 voyageurs.</p> <p>Le projet prévoit un renforcement de la desserte avec la constitution d'un véritable Pôle d'Echange Multimodal (520 places de parking, parkings vélos...) et l'arrivée d'un Tramway reliant Saint-Julien-en-Genevois à la capitale Helvète Genève.</p>
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
<p>Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?</p> <p>Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?</p>	X		<p>SRCAE : Maîtriser les flux de transit (relations avec Genève, migrations quotidiennes des frontaliers et du transport de marchandises) impactant fortement les émissions de GES et les consommations d'énergie</p> <p>A l'échelle de l'intercommunalité (PCAET), les enjeux retenus à l'horizon 2030 :</p>

#### 4.9 Air, énergie, climat

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer massivement la rénovation énergétique globale et performante de l'habitat en visant 4500 maisons et 6100 appartements rénovés d'ici 2030 au niveau BBC rénovation</li> <li>- sensibiliser et accompagner la quasi-totalité des habitants (90%) vers des pratiques et des équipements plus sobres énergétiquement</li> <li>- rénover 320000m<sup>2</sup> de bâtiments tertiaire (publics, privés, bureaux et commerces) au niveau BBC rénovation</li> <li>- sensibiliser et accompagner 25% des commerces et industries vers des pratiques et des équipements plus sobres énergétiquement</li> <li>- développer les solutions alternatives à la voiture pour les déplacements locaux (modes actifs, covoiturage, transport en commun) en visant 4000 personnes se rendant au travail en covoiturage ou 5300 personnes en vélo</li> <li>- déployer une politique d'aménagement favorable à la réduction des déplacements contraints</li> <li>- réduire le transport de marchandise par camion via l'augmentation du ferrotrage et l'optimisation du taux de remplissage des camions</li> <li>- une politique incitative d'écologie industrielle et d'écoconception pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de Ges de l'industrie</li> <li>- développer prioritairement les filières photovoltaïque, géothermie, bois énergie et méthanisation d'ici 2030, et viser au renouvellement de deux tiers du parc domestique au bois pour améliorer la qualité de l'air et améliorer l'efficacité énergétique des systèmes de chauffage</li> <li>- développer es autres filières non jugés prioritaires (solaire)</li> </ul>
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			
Le projet urbain du quartier gare visera des objectifs bas carbone.			

## 5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 16/07/21 Lieu : Saint Julien en Genevois	NOM : LECAUCHOIS      PRENOM : VERONIQUE Maire de Saint Julien en Genevois SIGNATURE
--	--



# ANNEXE 1

# Contacts

<b>Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier</b> <b>Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	<p>Maîtrise d'ouvrage :</p> <p>Eve Roukine            Responsable du service urbanisme – foncier - ADS            Direction des dynamiques territoriales, Pôle mutualisé Aménagement durable du territoire entre la ville de Saint-Julien-en-Genevois et la Communauté de Communes du Genevois</p> <p>Maîtrise d'Oeuvre :</p> <p>Sylvain PIERRE, architecte-urbaniste            Agence URBEO</p>
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	<p>Maîtrise d'ouvrage :</p> <p><b>Eve Roukine</b>            Responsable du service urbanisme – foncier - ADS            Direction des dynamiques territoriales, Pôle mutualisé Aménagement durable du territoire</p> <p>Communauté de communes du Genevois            38 rue Georges de Mestral - Archamps Technopole – Bât. Athéna 2            74166 Saint-Julien-en-Genevois Cedex</p> <p>Commune de Saint-Julien en Genevois            1, place Charles de Gaulle– CS 34103            74164 Saint-Julien-en-Genevois Cedex</p> <p>Tel : 04 50 95 92 60            Email : eroukine@cc-genevois.fr</p> <p>Maîtrise d'Oeuvre :</p> <p><b>Sylvain PIERRE</b>, architecte-urbaniste            Agence URBEO            8 quai Antoine Riboud – 69002 LYON            Tel : 09 84 20 16 32            Email : agence@urbeo.fr</p>